
RAPPORT SUR LE TAUX DE BACTÉRIÉMIES À ENTÉROCOQUE RÉSISTANT À LA VANCOMYCINE

La présentation des rapports au public sur les nouveaux taux de bactériémies à entérocoque résistant à la vancomycine dans les hôpitaux de l'Ontario commencera le 30 décembre 2008. Les hôpitaux afficheront leurs taux et le nombre de cas de nouvelles bactériémies à ERV acquises dans leur établissement sur leur site Web tous les trois mois (une fois par trimestre) et communiqueront également leurs données au ministère de la Santé et des Soins de longue durée au moyen d'un gabarit en ligne saisi par une base centrale des données. Le Ministère affichera cette information sur son site Web public le 30 décembre 2008.

Qu'est-ce que l'entérocoque résistant à la vancomycine?

L'ERV se transmet d'une personne à une autre par contact, habituellement par les mains des soignants. Il se propage lorsqu'un soignant touche des matières contaminées, excrétées par une personne infectée ou des articles souillés par des matières fécales. L'ERV peut très bien survivre sur les mains et pendant des semaines sur les objets, comme les sièges de toilette, les robinets, les poignées de porte, les côtés de lit, les meubles et les bassins. On peut facilement éliminer l'ERV avec un bon désinfectant et une bonne hygiène des mains.

Qu'est-ce qu'une bactériémie?

Une bactériémie est la présence de bactéries dans le sang; on dit que c'est une infection transmise par voie sanguine.

Qu'est-ce qu'un cas de bactériémie à ERV?

Il s'agit d'un patient qui a été identifié comme étant porteur de l'entérocoque résistant à la vancomycine et dont le diagnostic est confirmé par un laboratoire. Une seule culture positive à ERV indique une infection par voie sanguine.

Quelles seront les données transmises au public?

Chaque trimestre, les hôpitaux afficheront sur leur site Web leurs taux et le nombre de cas de nouvelles bactériémies à ERV acquises dans leur établissement.

À la fin de chaque trimestre, le Ministère affichera les données du trimestre précédent sur son site Web :

- (i) le nombre de nouveaux cas de bactériémie à ERV acquis dans les hôpitaux totalisant zéro (0) ou (5) ou plus associés à l'hôpital, ou si ce chiffre est inférieur à 5 cas (1 à 4 cas), lecture « < 5 cas »; et
- (ii) le taux de bactériémie à ERV acquis par l'hôpital.

Comment le taux est-il déterminé?

Le nombre total de nouveaux cas de bactériémie à ERV acquis dans l'hôpital au cours d'un trimestre est divisé par le nombre total de jours-patients pour ce trimestre. Les jours-patients correspondent au nombre de jours passés dans un hôpital par tous les patients. Les résultats sont multipliés par 1 000. Cela représente le taux de bactériémie à ERV acquis dans l'hôpital associé à l'établissement par 1 000 jours/patients pour ce trimestre (p. ex., 2 cas pour ce trimestre ÷ 30 000 jours-patients pour ce trimestre = 0,00006 x 1 000 = 0,06 par 1 000 jours-patients). Les taux d'infection seront calculés chaque trimestre.

Que fera le système de santé avec ces renseignements?

Les taux d'infection acquis dans les hôpitaux constituent une mesure de la sécurité des patients et de la qualité des soins. Le taux de bactériémie à ERV acquis dans les hôpitaux servira à analyser les tendances provinciales en matière d'infections, les sources d'infection et une surveillance générale des bactériémies à ERV. Il permet également les hôpitaux d'évaluer l'efficacité de leurs mesures de prévention et de contrôle des infections et de les améliorer en tenant compte de ces renseignements.